

Comité syndical du 2 juillet 2018

DELIBERATION N° 18-035

Objet : Soutien à la commune de Champagne sur Oise pour l'achat d'écrans numériques interactifs et le développement de nouveaux usages numériques pédagogiques

Le deux juillet deux mille dix-huit à seize heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	<u>Est excusée et suppléée :</u>	
Publication ou notification :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise France a été suppléée par M. Maurice CHAYET
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 18-035,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec la Commune de Champagne-sur-Oise pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE une subvention à la Commune de Champagne-sur-Oise de :

- 50% des équipements et outils numériques ;
- 20% des infrastructures concourant à la mise en œuvre desdits équipements incluant les travaux de câblage.

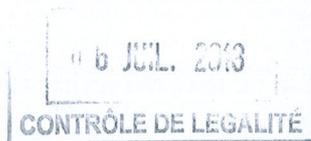
DIT que la subvention est plafonnée à 30 000 € et ne dépassera pas 50% des dépenses éligibles ;

DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON